



Université
**BORDEAUX
MONTAIGNE**

Direction Générale des Services

Ref : CA2021/65

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 DÉCEMBRE 2021

DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'ADMISSION EN 2ÈME ANNÉE ET EN 3ÈME ANNÉE DE LICENCE ET DE LICENCE PROFESSIONNELLE (ANNÉE UNIVERSITAIRE 2022/2023)

➔ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du **10 décembre 2021** réuni sous la présidence de Monsieur Lionel LARRÉ,

*Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-3-IV,
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence,
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle,
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,
Vu l'arrêté du 27 mai 2016 portant accréditation des formations,
Vu la délibération CA2020/55 du 11 décembre 2020,
Vu la délibération CFVU2021/21-1108 de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 25/11/2021,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

➤ Après en avoir délibéré,

➔ DÉCIDE:

Article 1 :

Les capacités d'accueil 2022/2023 des formations en 2^{ème} et 3^{ème} année de licence et de licence professionnelle (L2, L3) afférentes à l'Université Bordeaux Montaigne sont définies en annexe n°1 à la présente délibération.

Article 2:

La présente délibération sera transmise à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice d'académie de Bordeaux, Chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions relatives à la publication des actes réglementaires de l'Université Bordeaux Montaigne.

Délibéré (en mode hybride présentiel & à distance) par le conseil d'administration, à Pessac, le 10/12/2021.

Membres présents	20
Membres représentés	11
Abstention (s)	5
Votants	26
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	26
Pour	26
Contre	0

Le Président,

Lionel LARRÉ.



Publié le :

- 5 JAN. 2022

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

- 5 JAN. 2022

**ANNEXE N°1 - CAPACITÉS D'ACCUEIL DES FORMATIONS POUR L'ADMISSION EN DEUXIÈME ANNÉE ET EN TROISIÈME ANNÉE DE LICENCE ET DE LICENCE PROFESSIONNELLE (L2, L3)
(ANNÉE UNIVERSITAIRE 2022/2023)**

Licences	Capacité d'accueil	
	L2	L3
Mention Lettres		
Lettres Métiers de l'écrit (L3)		40
Mention Lettres, Langues		
Philosophie Anglais	20	20
Mention Géographie et aménagement		
Géographie (<i>tous parcours</i>)		120
Aménagement, urbanisme et développement territorial durables (L3)		30
Licence Enseignement et Concours		10
Mention Information et communication		
Sciences de l'information et communication	120	120
Information et communication <i>Allemand</i>	15	15
Information et communication <i>Anglais</i>	40	40
Information et communication <i>Espagnol</i>	25	25
Information territoriale(L3) Formation initiale		15
Information territoriale(L3) Formation continue		15

Licences professionnelles	Capacité d'accueil
Mention E-commerce et marketing numérique	
Stratégie, média et expertise digitale	20
Mention Gestion de projets et structures artistiques et culturels	
Conception de projets et médiation art. cultu.	20
Mention Métiers de l'animation sociale, socio-éducative et socioculturelle	
Coordination de projets de dvpt social cultu.	20
Médiation par le jeu et gestion de ludothèques	20
Mention Métiers de l'information : archives, médiation et patrimoine	
Médiations de l'Info. numérique et des données	20
Mention Métiers de la communication : chef de projet communication	
Communication éditoriale et digitale	20
Mention Métiers du livre : édition et commerce du livre	
Editeur	20
Libraire	20
Mention Métiers du Commerce international	
Licence pro Développement à l'international des PME	25
Mention Coopération et Développement International	
Licence professionnelle Chargé de projet solidarité et Développement Durable	24
Mention Développement de Projets de Territoires	
Licence professionnelle Valorisation, Animation et Médiation des Territoires	30